

# Les guidons d'autrefois

## Inscription : Régule & Talons, (1 & 2 juin 2024)

Merci d'écrire en caractères d'imprimerie et lisiblement

NOM : (Chauffeur)..... Prénom :.....

NOM : (passager)..... Prénom :.....

Nombre de personnes supplémentaires :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Tel :..... Courriel:.....

Véhicule : Moto[ ] Auto[ ], Marque :.....Modèle :.....

Carrosserie :..... Année :..... Immatriculation :.....

Assurance : (compagnie)....., N° de police,..... date de validité.....

	Participation au samedi			Participation au Dimanche			Participation au week-end complet		
	2 personnes	1 personne	3ème personne supplémentaire	2 personnes	1 personne	3ème personne supplémentaire	Rallye complet 2 personnes	Rallye complet 1 personne	3ème personne supplémentaire
	110 euros	65 euros	35 euros	110 euros	65 euros	35 euros	220 euros	120 euros	95 euros
Cochez la case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Option soirée dînatoire (samedi soir)	44 euros	22 euros	22 euros						
Cochez la case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

Toute inscription devra être accompagnée du règlement correspondant à votre inscription, établi à l'ordre de : "Les Guidons d'autrefois" et adressé avant le 12 mai 2024 à : **Olivier CHABANNE, 34bis, Bd Alexandre Clair, 43000 Le Puy-en-Velay.**

### DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Le rallye « Régule et Talons se déroulera les 1et 2 juin 2024, c'est une manifestation d'automobiles anciennes ayant pour but de rassembler des amateurs de véhicules centenaires, à l'occasion d'une promenade touristique. Il n'est question ni de vitesse, ni d'épreuve chronométrée, mais seulement de tourisme et de découvertes.

C'est donc le propriétaire du véhicule participant à cette manifestation qui a l'obligation de l'assurer et de prendre ses propres responsabilités vis-à-vis des tiers et de lui-même.

Par la signature du présent document, il déclare décharger les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de son véhicule automobile pour tout dommage corporel ou matériel causé aux tiers ou à lui-même dans quelques conditions que ce soit. En outre, il autorise aussi les organisateurs à disposer librement du droit à l'image concernant sa voiture ou sa personne dans le cadre de la manifestation.

Je soussigne(e) :

Nom : ..... Prénom :.....

Date : .....

Signature précédée de la mention manuscrite : lu et approuve

# Les guidons d'autrefois

## RÈGLEMENT



### Art.1 -DEFINITION

L'association les Guidons d'autrefois organisent les 1 et 2 juin 2024 un rallye touristique pour voitures et moto anciennes dit (Régule et talon),

Cette manifestation se déroulera sur les routes ouvertes à la circulation. Il ne s'agit en aucun cas de compétition.

### Art.2 -VÉHICULES ADMIS

Sont admises exclusivement les automobiles de plus de 100 ans ou motocyclettes de plus de 90 ans en configuration d'origine.

Les véhicules non immatriculés ne sont pas admis.

### Art.3 -OBLIGATIONS GENERALES

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

Ils devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile et personnes transportées.

Les participants s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie.

Aucune boisson alcoolisée ne sera servie par l'organisation au cours des repas du samedi midi et du dimanche midi.

### Art.4 -LIVRET DE ROUTE-PLAQUES

L'organisation fournira à chaque équipage une plaque de la manifestation ainsi qu'un livret de route. La plaque devra être fixée de façon convenable sans toutefois masquer la plaque de police.

### Art.5 -ASSISTANCE

Un véhicule avec remorque-plateau privé pourra éventuellement suivre les participants tout au long du parcours. En cas de panne irréparable, les voitures pourront être chargées et rapatriées à Sanssac l'Eglise, à condition que toutes les règles de sécurité soient respectées lors du chargement et uniquement sur demande du propriétaire qui prendra toute la responsabilité de ce transport. Aucune réclamation ou indemnité ne pourra être prise en compte en cas de dégradation du véhicule pendant cette opération.

Chaque équipage disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre l'assistance à tout moment.

### Art.6 -DISTANCE À PARCOURIR

Le Régule et Talons 2024 se déroulera sur une distance totale d'environ 60 km par jour.

### Art.7 -FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation 72h avant le départ d'un participant engagé, aucun remboursement ne pourra être réclamé. Avant cette date, le remboursement pourra être accepté si les organisateurs coïncident que le motif est valable et sous réserve que les prestations auprès de nos fournisseurs puissent être annulées.

### Art.8 -PROGRAMME

#### Samedi 1 juin 2024

\* 8 h – 9h - Accueil au domaine de Barret à Sanssac l'Eglise (Haute-Loire), départ du circuit à 9h30.

\* 12h30 – Repas de midi.

\* 17h – Retour au domaine de Barret.

\* 20h – Soirée « dinatoire » au domaine de Barret (pour les inscrits à la soirée ou les participants au week-end complet).

#### Dimanche 2 juin 2024

\* 8 h – 9h - Accueil au domaine de Barret à Sanssac l'Eglise (Haute-Loire), départ du circuit à 9h30.

\* 12h30 – Repas de midi.

\* 17h – Retour au domaine de Barret.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Retourner le bulletin réponse signé accompagné de son règlement à l'adresse suivante.

**Olivier CHABANNE / 34bis, Bd Alexandre Clair / 43000 Le Puy-en-Velay**

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

**Motos, Fabien Chabanne : 06 79 87 89 63.**

**Autos, Olivier Chabanne : 06 12 42 83 43.**

Date Limite d'inscription Impérative : le 12 Mai 2024.

Fait à .....le.....

Signature avec mention Lu et approuvé